



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2023



L'An deux mille vingt-trois,
Et le six janvier à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le trente et un décembre 2022 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY,

Présents : M Henri POIRIER, Mme Paule LAMOTTE, M. Claude KRIEGUER, M. Jacques LETELLIER, M. Serge LOPEZ, M. Alain BROCHARD, M. Philippe MARCOT, Mme Sylvie PESLERBE, M. Paulo SOBRAL, Mme Sandrine BONNETAIN, M. Olivier GAL, Mme Karen RIAND, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER, Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : M. Franck LAGNIAUX pouvoir à M. Eric THERRY

Date d'affichage de la convocation : 31 décembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 23 – **Présents** : 22 - **Votants** : 23

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN

2/5.1.1- DÉTERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

VU le code générale des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2122-1 et L 2122-2 du code générale des collectivités territoriales,

Considérant les dossiers des affaires communales

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre des Adjointes dans la limite de 30 % de son effectif légal, à savoir 6 adjoints. Il est rappelé que le nombre des adjoints était de 6 précédemment.

Affaires communales suivantes :

1. Finances – Communication – CCAS
2. Environnement - Affaires Scolaires
3. Urbanisme - Patrimoine
4. Fêtes et cérémonies - Tourisme – Commerce
5. Travaux – Sécurité
6. Jeunesse - Associations

Le membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

FIXE à SIX le nombre d'adjoints.

Le Maire,



La secrétaire,